

# REINSCRIPTIONS PAR INTERNET

## SANTE

**Vous êtes actuellement inscrit à l'Université Paul Sabatier**

**Réinscriptions du 10 juillet au 21 septembre 2009**

<http://www.upsplus.ups-tlse.fr>

### DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION

Après avoir réalisé votre inscription, vous devez envoyer sous **8 jours impérativement**, les pièces demandées à

**Université Paul Sabatier  
D.E.V.E – Scolarité centrale - Inscriptions Secteur Santé  
31062 Toulouse Cedex 9**

Ces documents peuvent être également déposés à l'accueil de la chaîne d'inscription, (**Hall du bâtiment administratif central**) dans une urne prévue à cet effet.

**Vous recevrez par courrier le certificat de scolarité qui attestera de la validation de votre inscription. La carte étudiante devra être retirée auprès du service scolarité de votre faculté à partir du mois de septembre.**

**ATTENTION** Affiliation à la sécurité sociale : voir les cas particuliers mentionnés dans le tableau ci-joint

#### LISTE DES PIÈCES DEMANDÉES :

- **Photocopie de la carte étudiante** de l'année précédente
- **Photographie d'identité couleur** récente avec nom, prénom au verso  
La photo doit répondre aux mêmes règles que celles concernant la carte nationale d'identité : « (...) photographie de face, tête nue, de format 3.5\*4.5cm, récente et parfaitement ressemblante ». [Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 modifié] ou [Règlement intérieur de l'université Toulouse III art. 28 p.11]
- **Autorisation d'utilisation** des données personnelles
- **Chèque** dûment rempli à l'ordre de « Agent comptable de l'UPS »  
Le montant des droits d'inscription apparaît à la fin de la saisie informatique
- **Enveloppe** 17X25 cm, aux nom et adresse de l'étudiant, affranchie au tarif en vigueur.
- **Pour l'étudiant boursier** : la notification conditionnelle de bourses 2009/2010 (recto-verso)

#### DIPLÔMES EXCLUANT LA REINSCRIPTION PAR LE WEB

|   |
|---|
| <b>DENTAIRE</b> : - PCEO2 - 3 <sup>ème</sup> cycle : CECSMO / DESCB / CES / DU  |
| <b>MEDECINE</b> : PCEM 1 doublants et triplants et PCEM2 (Juillet à la chaîne d'inscription) / PCEM2 doublants            |
| - THESE - AFS / AFSA - DES / DESC - CAPACITE Médecine   |
| - DU / DIU - CES - Diplôme d'Etat - Masters 1 - Masters 2   |
| <b>PHARMACIE</b> : - 1 <sup>ère</sup> année triplants - DNO 1 <sup>ère</sup> année  |
| - DES 1 <sup>ère</sup> année (internes) - 5 <sup>ème</sup> -6 <sup>ème</sup> année / Thèse - Masters 1 et Master 2        |
| - Licences professionnelles « Sécurité du travail dans le secteur santé » et « Conseiller en produits dermo-cosmétiques » |

☞ Ces étudiants doivent télécharger un DOSSIER DE REINSCRIPTION et une convocation, **2 étapes** :

① **Téléchargement du dossier** à partir du 9 juin 2009 sur le site de l'université :

<http://www.ups-tlse.fr/> rubrique La formation → S'inscrire

ATTENTION : La délivrance d'un dossier par téléchargement ne constitue pas une autorisation d'inscription L'inscription sera réalisée sur présentation des pièces demandées

② **Convocation** : Dès connaissance des résultats d'admission, l'étudiant doit se connecter à nouveau sur le site de l'université pour obtenir la date et l'heure auxquelles il devra se présenter sur la chaîne d'inscription. Les inscriptions se dérouleront **du mardi 1<sup>er</sup> septembre au vendredi 25 septembre 2009.**

2009-2010

# AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE

**Les droits de sécurité sociale ne sont pas à acquitter pour les étudiants suivants, ils peuvent néanmoins être affiliés à une mutuelle étudiante.**

**AUCUNE PIECE JUSTIFICATIVE N'EST A FOURNIR PAR LES ETUDIANTS**

## DENTAIRE

Pas de sécurité sociale étudiante pour :

|                      |                      |                      |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| 2° année de 2° cycle | 3° année de 2° cycle | 1° année de 3° cycle |
| 4° ANNEE             | 5° ANNEE             | 6° ANNEE             |
| D2                   | D3                   | T1+ T1 doublants     |

**ATTENTION**

Doivent s'affilier à la sécurité sociale étudiante : D2 doublants + D3 doublants

## MEDECINE

Pas de sécurité sociale étudiante pour :

Les étudiants s'inscrivant en **DCEM 2 – DCEM 3 – DCEM 4**, qui sont salariés des hôpitaux.

|                      |                      |                      |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| 2° année de 2° cycle | 3° année de 2° cycle | 4° année de 2° cycle |
| 4° ANNEE             | 5° ANNEE             | 6° ANNEE             |
| D2                   | D3                   | D4                   |

**ATTENTION**

Doivent s'affilier à la sécurité sociale étudiante : D2 doublants + D3 doublants + D4 doublants

## PHARMACIE

- 5° ANNEE -----> PAS DE SECURITE SOCIALE ETUDIANTE  
5° ANNEE *doublants* -----> SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE
- DES 2° / 3° / 4° année + 5° année -----> PAS DE SECURITE SOCIALE ETUDIANTE  
(spé. biologie médicale)

ETUDIANTS TERMINANT LEURS ETUDES : ont un contrat de travail donc pas de SS étudiante.

☛ fournir la photocopie du contrat de travail et des 2 derniers bulletins de salaire